



## Fouille visuelle anale sur mineur?????

Par **nildia**, le **20/10/2007** à **21:28**

Bonsoir,

Je résume, mon fils qui a quinze ans était invité à une soirée chez des amis chez lesquels il devait dormir...

Il est rentré, tête basse ce matin à 8 heures, j'ai pensé qu'il s'était disputé avec un de ses copains ou sa petite amie et qu'il rentrait plus tôt...

En réalité durant la soirée sa petite amie se sentait "oppressée", il m'a dit qu'ils étaient sortis de l'immeuble.

Là, pour la faire rire il serait monté sur le capot d'une voiture pour faire l'idiot ( je sais, pas malin)

Une voiture est passée, ils ont eut peur de la mine des occupants parcequ'ils ont ralenti et les regardaient bizarrement ( il m'a dit qu'ils ne se sont pas douté que c'était des policiers, qui d'ailleurs ne l'ont pas dit), et sont partis en courant vers la porte d'entrée de l'immeuble de leurs amis, puis les gars sont sortis de la voiture et les ont entravés afin qu'ils ne rentrent pas ds l'immeuble.

Là, ils ont dit que c'était la police.

Menottés, ds la voiture, gyrophare direction le commissariat.

Fouille classique, puis dans une salle avec une autre personne là pour vol de voiture, attachés par des menottes à une barre...

Puis un policier est venu chercher mon fils, ils sont allés ds une cellule avec un matelas au sol, et des toilettes à la turque, là il a fait se déshabiller et lui dit d'écartier ses fesses et de tousser!!!!

Puis ils sont redescendus, ont tenter de me joindre mais boîte vocale directement ( paraît-il que ça arrive souvent avec la freebox, merci...)

La petite n'a pas eut droit au même traitement (heureusement pour elle!!!)

Son père est venue la récupérer, puis ils ont déposé mon fils devant la porte ce matin...5 heures après le début de la rétention...

A savoir qu'ils n'étaient ni alcoolisés ni drogués...

Qu'ils ont obtempérés à tout ce qui a été demandé, n'ont pas proféré d'insultes, aucune attitude violente.

Est-il normal que mon fils ait été humilié de la sorte, je suis désolée mais j'assimile ça à une sorte de "viol" et oui je trouve ça violent...

Avaient-ils seulement ce droit là ???

Ca c'est passé à Paris, rue de Vaugirard 15 éme...

Je suis convoquée lundi matin à 10h00...

Ils ont dit à mon fils juste avant qu'il ne sorte de la voiture qu'il ne s'inquiète pas, qu'il avait fait un truc idiot mais pas grave!!!

Pourquoi lui ont-ils fait ça ???

Merci, je ne sais pas vers qui me tourner...J'espère être au bon endroit.

dans l'attente de vos réponses,

Alexandra.

Par **Adam Kadamon**, le **20/10/2007** à **22:36**

Bonjour,

Je dois dire que je suis un peu...non...très...choqué.

Je ne comprends pas ce qui est écrit. Non pas que votre exposé ne soit pas clair... mais les faits relatés tiennent de l'incroyable.

Dans un premier temps faites visiter votre fils par un médecin pour déceler d'éventuelles lésions (corps et anus). Un suivi psychologique serait également un plus, les certificats produits pourront mettre en avant un éventuel traumatisme.

Bien évidemment, j'espère que votre fils n'a pas "exagéré" la réalité. Il est possible que, pour fuir son sentiment de culpabilité, votre fils ait produit cet évènement. Néanmoins ce genre de discours échafaudé à la va-vite est rapidement décelable. Partons du principe que tout cela est exact.

N'en parlez pas au policier lundi. Laissez le exposer le motif du contrôle et le resultat de leur "interpellation". Bref, prenez connaissance du dossier. Est-il accusé de quelque chose? A-t-il fait l'objet d'une garde à vue?

Une fois ce rendez vous passé, prenez contact avec un avocat et expliquez lui les faits afin qu'il dépose plainte par courrier auprès de M. le procureur de la République en votre nom ou qu'il rédige le courrier pour vous.

N'hésitez pas à nous tenir informés.

Cordialement.

Par **nildia**, le **20/10/2007** à **23:10**

Adam, je vous remercie mille fois de votre réponse...

Je sais je suis un peu confuse dans le résumé de la situation, mais j'ai passé une journée difficile, sûrement bien moins que lui, je sais bien, mais bon...

J'ai pleinement confiance en ce qu'il me dit...

Il m'a précisé que la fouille anale n'a été "que" visuelle, et il n'a pas été frappé.

Pensez-vous qu'il faille vraiment que je l'amène chez un médecin ???

Quant au suivi psy j'y pense sérieusement car je suis certaine que cet acte ne peut être sans conséquences et que forcément, même s'il ne le montre pas encore, la colère est sous-jacente...

Et un sacré sentiment d'injustice aussi le connaissant...

Je ne pouvais rester sans rien faire à attendre jusqu'à lundi et cet après-midi, j'ai appelé au poste en expliquant qui j'étais etc...Très poliment.

La personne que j'ai eu au bout du fil, m'a précisé qu'il n'y avait rien de grave, quant au motif se serait puisqu'il était sur le capot d'une voiture dégradations de bien privés (!!!! Désolée, c'est pas bien ok de faire le guignol pour faire rire une tite nana, mais je vois mal le rapport avec ses fesses!!!!) il m'a précisé pas de garde à vue puisque je le lui ai demandé, il m'a répondu que mon fils a été entendu "librement" ...

Puis, j'ai peut-être fait la bêtise alors de lui demander le pourquoi de ce déshabillage et inspection visuelle anale sur mon enfant...Il ne m'a rien répondu et a rapidement écourté la conversation me répondant que je voyais ses collègues lundi puis a raccroché.

Voilà...Quoi qu'il en soit je pense en effet en référer au Procureur de la République.

Il est hors de question que je ne réagisse pas, pour mon enfant et qu'il ne vive pas avec ce sentiment que la police, la justice sont des pourris, que sa propre mère ne fait rien pour le protéger même après coup( forcément) et pour que cette malheureuse histoire ne m'en fasse pas un futur rebelle de première...qui serait le premier à en souffrir.

Merci encore.

Par **Adam Kadamon**, le **21/10/2007 à 14:19**

Bonjour,

Bon courage c'est un dur combat que vous entamez... Mais quand bien même cela ne mène à rien j'aimerais insister sur l'importance de votre démarche.

Si personne ne fait rien, et si ce policier "indélicat" reproduit ces faits, le silence des victimes le met à l'abri de conséquences pénales et disciplinaires.

Un cas (le votre par exemple) ne suffira pas à entraîner des mesures punitives à son égard... Cependant, ce dossier va créer un précédent. Et si l'auteur récidive, et que la victime suit la même démarche que vous... la multiplication des plaintes finira bien par interpeller la justice et la hiérarchie.

Même s'il n'est pas puni... vous aurez fait votre devoir.

Cordialement.

Par **nildia**, le **21/10/2007** à **18:58**

Bonsoir Adam,

Et bien je suis préparée à l'entretien de demain matin, je ne sais pas trop encore à quoi m'attendre, je verrais bien...Je dois avouer être assez angoissée.

En tout cas je ne manquerais pas de vous en donner des nouvelles...

Puis ds la journée je verrais à prendre rendez-vous avec un avocat spécialisé afin que nous soyons au mieux accompagnés et conseillés.

Je vous remercie de votre attention particulière,

bien à vous,

Alexandra.

Par **Upsilon**, le **21/10/2007** à **21:07**

Bonsoir !

Votre histoire est vraiment triste, j'espere de tout coeur qu'elle trouvera une fin juste...

Je n'apporte rien de plus par ce post, si ce n'est mon soutien.

Toute notre équipe est de tout coeur avec vous,

Upsilon.

Par **nildia**, le **24/10/2007** à **11:01**

Bonjour à vous,

Tout d'abord Merci Upsilon pour vos mots d'encouragements...

Sinon, et bien après le rendez-vous de ce lundi, qui c'est passé comme je le présentais, cad que j'ai été reçue fort aimablement et que l'officier qui m'a reçu avait plutôt l'air de vouloir noyer le poisson...

Mon fils, n'a rien inventé...

Je l'ai laissé faire son laïus, puis en suis arrivée tt en gardant mon calme( olympien, je ne sais comment) à lui demander pourquoi en être arrivé à faire cet acte...

Et lui de répondre : Procédure...

Ah, bon donc c'est normal???

Et de me dire que : mais vs comprenez c'est autant pour LE protéger de lui-même que nous de lui ?????

Je lui dis que je ne comprends pas, il me répond : "Oui moi j'ai fais confiance une fois il m'est arrivé ça et ça" ce en quoi je lui réponds que ce qui m'intéresse c'est ce qui est arrivé à mon

fil...

Bref, il voudrait que je cautionne leur façon de faire, sous couvert de plus de sécurité???? Parceque parfois, certains cache des lames de rasoirs ds leur derrière, nan mais je rêve!!!!

Qu'on vienne me dire que c'est normal, alors que rien ( le policier m'a dit lui-même qu'à aucun moment ils ne l'on soupçonné de trafic. ..) ne justifiait ça, je lui rappelle que mon fils est mineur, enfin en gros, c'est normal, avec tt ce qu'ils voient!!!!

Ce en quoi avant de me ramener, il me dit que tout cela n'est pas bien grave, je me retourne vers lui et là le pompon, il me dit :

"Heu, non pas cette histoire de fouille, hein mais ce qu'il a fait, c'est pas grave ça!!!!"

Vous comprenez quoi vous...

Bon, sinon de me dire que ça été fait soit par une jeune recrue un peu trop zélée, soit par un ancien qui en a vu des vertes et des pas mûres et se méfie de tt le monde, bref je repars après avoir signé deux photocopiés ne stipulant à aucun moment ce fait ( la fouille ), il me répond qu'il ne font pas état de ça ds les procès-verbaux...

Je n' ai strictement aucune preuve de tt ça, si ce n'est maintenant pas la seule parole de mon fils, mais celle de ce policier aussi puisqu' il m'a bien dit que ça c'était passé...

J'attends un rendez-vous avec un avocat d'une de mes connaissances...Je trouve le temps long, sacrément long ces derniers jours...

Bien à vous,  
Alexandra.

Par **nildia**, le **24/10/2007** à **21:47**

UP...

Au cas où...

merci.

Par **judeo**, le **10/02/2008** à **20:48**

pas de nouvelle de l'avocat??

En effet c'est dans la procédure de la fouille d'en arriver la... Et peu importe l'infraction pour laquelle on est soupçonné, dès qu'on est mis en garde a vue on a droit à la fouille...

Je comprend aisément que ca peut etre très désagréable... De la a parler de viol, ca n'est pas le terme, puisqu'il n'y a pas de pénétrations...

Si vous etes persuadés que le policier a outre-passé ses fonctions je vous invite a contacter sa hierarchie!

Par **nildia**, le **11/02/2008** à **00:43**

Bonsoir et merci,

mais je tiens tout de même à préciser qu'il n'était pas "en garde à vue" mais soit-disant entendu "librement"...

D'après sa hiérarchie il y a eut excès de "zèle", et ils n'aurait pas preté ( permettez moi d'en douter) cas à son jeune âge...

a suivre, en cours...

Depuis, mon fils est en chute libre, j'ai d'ailleurs r-v avec son directeur de lycée demain matin, il est suivi et sous traitement, c'est un enfant qui avant cet épisode était heureux de vivre. il ne l'est plus.

Et même si on sait pertinemment que d'autres choses lui tomberont sur le coin de la gueule tout au long de sa vie, ça à quinze ans ça fait pas voir les choses en rose...

Mais merci pour votre message tentant à vouloir me faire relativiser (ou bien "croire" normal) tout ça...

Juste un autre truc, ça n'est pas la première fois, qu'avec de jeunes garçons, cette personne agit de la sorte...

Bien à vous...

Par **judeo**, le **11/02/2008** à **13:01**

Heureux de vivre oui, pour sauter sur les voitures... Même s'il arrive a tous le monde de faire des erreurs...

Le problème étant que si votre enfant fait plus agé que son age, c'est peut etre pour cette raison qu'ils ont voulu le mettre en garde a vue... Au moment des faits avait-il 15 ans révolus?

Car s'il vous ont dit qu'il n'avait pas été mis en garde a vue, c'est peut etre par rapport a son age...

Cependant s'il n'y a pas trace de garde a vue (main courante, cahier de garde a vue, procès verbal), il ne devrait jamais y avoir eu de fouille. Dans ce cas c'est bien une faute du fonctionnaire! La fouille n'est effectué qu'en cas de garde a vue, et sous la responsabilité d'un officier de police judiciaire.

Et dans ce cas la je vous invite vivement a contacter non plus sa hierarchie si elle ne coopère pas, mais le procureur de la république qui pourra prendre si les faits sont avéré, une sanction judiciaire à l'égard des fonctionnaires mise en cause.

Quand à l'état de santé de l'enfant il est peut etre utile de le faire suivre par un pédopsychiatre.

Par **nildia**, le **15/02/2008** à **18:06**

Oui Bien sûr que tout le monde peut faire des erreurs surtt lorsqu'elles ne sont pas bien

graves, et qu'on a quinze ans hein, y a pire que faire le zouave sur une bagnole ce ne quoi certes il n'avait pas à le faire...Mais bon, en même temps il est pas prêt à rigoler de nouveau, hein...

C'est bel est bien au procureur que le courrier sera adressé, et rien effectivement ne précise qu'il n'ait été en garde à vue...

Il y a p-v mais précisant juste qu'il a été retenu librement. Pas en garde à vue.

il fait plus agé que son âge certes, mais bon il avait ses papiers sur lui...

Quinze ans tout juste.

La fouille à été faite par un officier de police et ils étaient seuls mon fils et lui...

mon fils est suivi par un pédopsy puisque sous traitement, je ne me permettrai pas ds ce genre de cas de donner dans l'automédication...

En tout cas, merci de vos conseils.

Nildia.